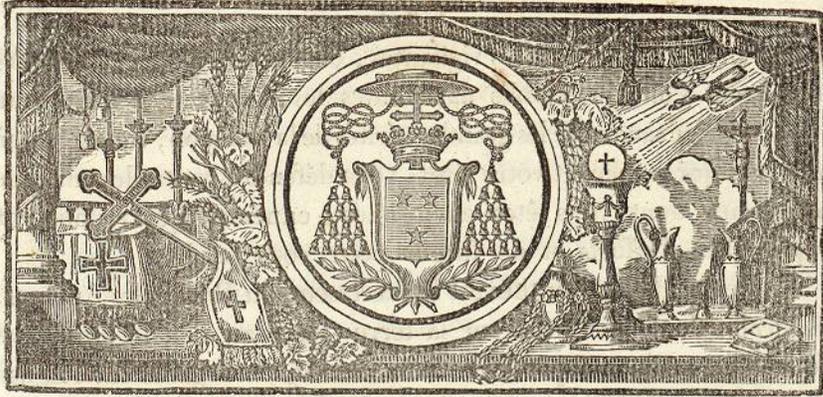


1833.

1881

Recp B x V³⁷ / 14



MANDEMENT

DE MONSEIGNEUR

L'ARCHEVÊQUE DE TOULOUSE

ET DE NARBONNE,

Pour le Carême de l'an de grâce 1853.

PAUL - THÉRÈSE - DAVID D'ASTROS, par la miséricorde divine et la grâce du Saint-Siège apostolique, Archevêque de Toulouse et de Narbonne, Primat des Gaules, au Clergé et aux Fidèles de notre Diocèse, salut et bénédiction en notre Seigneur Jésus-Christ.

Qu'elle est belle l'Église catholique telle qu'elle nous est représentée dans les saintes Écritures, semblable à une ville forte, sur les murs de laquelle sont placées de toutes parts des sentinelles qui veillent nuit et jour à la sûreté de ses habitans, et les avertissent des moindres

dangers (1)! Ces sentinelles vigilantes, ce sont, N. T. C. F., vos Pasteurs, vos Pontifes, établis dans toutes les régions de la terre pour vous rappeler sans cesse les grandes vérités de la Religion, vous signaler les périls qui menacent votre salut, vous défendre contre les ennemis nombreux dont vous êtes environnés, ennemis qui redoublent aujourd'hui d'efforts et de fureur pour vous perdre.

Au-dessus de ces Pontifes est le successeur du Prince des Apôtres, le vicaire de Jésus-Christ sur la terre. Placé au lieu le plus élevé de la Cité sainte, il porte continuellement ses regards sur l'Église entière, que le Fils de Dieu a confiée à sa sollicitude. Il vient de nous faire entendre sa voix. Cette voix, qui est celle même de Dieu, puisque c'est en son nom qu'il nous parle, a retenti dans l'univers *avec force et magnificence* (2); *elle a tonné avec majesté au milieu des tempêtes* (3) *qui agitent les peuples; elle a brisé et elle brisera les cèdres du Liban* (4).

Il est de notre devoir, N. T. C. F., de vous faire encore entendre cette voix imposante et majestueuse, et de vous répéter les importantes leçons que le chef suprême des Pasteurs nous donne dans la lettre encyclique qu'il a adressée à tous les Évêques du monde. Si nous avons différé jusqu'à ce jour, c'est que nous avons cru plus utile d'attendre l'époque où nous avons coutume chaque année, en vous annonçant le temps consacré à la pénitence, de vous exposer les vérités qui paraissent plus capables de contribuer à votre sanctification.

Le souverain Pontife réproouve fortement dans sa lettre encyclique certaines doctrines qui commençaient à troubler la paix des Églises, et dont quelques-unes tendent à bouleverser les états. Nous ju-

(1) Super muros tuos, Jerusalem, constitui custodes: tota die et tota nocte in perpetuum non tacebunt. *Isai.* LXX. 6.

(2) Vox Domini in virtute, vox Domini in magnificentia. *Ps.* 28.

(3) Deus majestatis intonuit Dominus super aquas multas. *Ibid.*

(4) Vox Domini confringentis cedros, et confringet Dominus cedros Libani. *Ibid.*

geons plus à propos de nous taire ici sur ces nouveautés condamnables. Nous aimons à croire que l'autorité du vicaire de Jésus-Christ a ouvert les yeux de ceux qui les avaient embrassées : elle aura au moins dissipé le prestige qui leur donna un moment trop de crédit.

De plus grands dangers doivent vous être signalés, N. T. C. F. Qui ne serait en effet saisi d'effroi en voyant les progrès rapides que font chaque jour parmi nous et la corruption des mœurs et l'impiété? « *La terre*, dit le souverain Pontife empruntant les » paroles du Prophète, *la terre est dans le deuil et périt par* » *la corruption de ses habitans ; parce qu'ils ont violé les lois* » *du Seigneur, changé ses ordonnances, rompu son alliance* » *éternelle.* »

« On voit triompher une méchanceté pleine d'audace, une science » sans pudeur, une licence sans bornes. Les choses saintes sont » méprisées, et la majesté du culte divin, si puissante et si » nécessaire, est blâmée, profanée, tournée en dérision par les » hommes pervers. Ni les lois de la Religion, ni ses droits, ni » ses saintes institutions, ni ses règles les plus sacrées, ne sont à » l'abri des langues vouées à l'iniquité. »

Ces maux qu'on ne saurait assez déplorer, cette audace, ce triomphe de l'impiété qui ravage et désole la terre, furent la suite comme la peine des scandales sans nombre qui affligèrent la Religion dès le commencement du dernier siècle. Enivrés par une longue prospérité, les grands et le peuple mirent en oubli la loi de Dieu pour s'abandonner à tous les excès des passions. La corruption inonda tout, comme une mer qui a franchi ses bornes, et la voix des iniquités des hommes s'élevant jusqu'au trône de Dieu, appela les vengeances du ciel sur notre malheureuse patrie. Le Seigneur, long-temps avant de faire sentir aux hommes son courroux, leur donna des avertissemens paternels. Des prédicateurs de sa parole, pleins de son esprit, de généreux Pontifes, furent suscités pour rappeler aux rois et aux peuples leurs devoirs, pour leur reprocher leurs infidélités, pour leur montrer la vengeance divine toute prête à éclater sur eux. Leur

voix ne fut point écoutée, et la justice divine tira enfin des crimes même qu'elle avait à punir, le fléau dont elle avait résolu de frapper les coupables.

Du sein de la corruption sortirent des hommes dont l'Esprit Saint nous avait tracé d'avance le portrait, de faux docteurs *tenant des discours pleins de folie, habiles néanmoins à séduire par leurs paroles artificieuses; promettant la liberté, tandis qu'ils sont eux-mêmes esclaves de la corruption; fiers et audacieux, méprisant les puissances; amateurs d'eux-mêmes; ennemis de la vérité* presque autant que de la vertu; *blasphémateurs* (1). Divisés entre eux par l'orgueil, une haine commune les unit contre la Religion: ils résolurent de travailler de concert et sans relâche à sa ruine.

Le succès parut couronner une première fois leur affreuse entreprise. Le ciel leur donna un moment la victoire; mais ce fut *pour révéler aux nations leur ignominie* (2). Ils avaient fait consister leur haute sagesse à anéantir le culte de Dieu: ils en vinrent à cet excès de délire, de placer sur les autels sacrés et d'y encenser des prostituées. Ils s'étaient appelés les bienfaiteurs du genre humain, les beaux noms d'humanité, de philanthropie étaient sans cesse dans leur bouche; et quand ils furent devenus tout-puissans, ce fut la mort qui tint le sceptre, leur règne remplit l'univers d'épouvante.

De si terribles leçons n'ont pas éclairé les disciples de l'incrédulité. A peine la Religion, qu'ils croyaient anéantie, sortait de ses ruines, qu'ils lui ont livré de nouveaux combats. Leurs plus grands efforts se sont portés à corrompre l'esprit et le cœur de la jeunesse: l'esprit en y déposant le germe mortel de l'impiété, le cœur en excitant les passions et en brisant les digues qui doivent en réprimer la violence.

De là, c'est encore le vicaire de Jésus-Christ qui parle, et il nous apprend ce qu'il voit du haut de la chaire éminente où il est assis: « Les académies et les gymnases retentissent d'opinions monstrueuses

(1) 2. Petr. II. 18. 3..... 10.

(2) Ostendam gentibus nuditatem tuam. Nah. III. 5.

» qu'on ne peut ouïr sans horreur, par lesquelles on ne sape plus
 » en secret et par des détours la Religion catholique; mais on lui
 » fait sans déguisement une guerre ouverte et horriblement crimi-
 » nelle. Car la jeunesse une fois corrompue par les maximes et les
 » exemples même de ses maîtres, le désastre de la Religion en est
 » bien plus grand et la dépravation des mœurs plus profonde.
 » Or, quand on a secoué le joug d'une Religion qui ne respire
 » que la sainteté, par laquelle seule les royaumes subsistent et
 » toute puissance se soutient et se fortifie, on ne tarde pas à
 » voir la ruine de l'ordre public, la chute de toute autorité, le
 » renversement de toute puissance légitime (1). »

Le chef de l'Église nous révèle la source principale de tant de calamités. Il nous la montre « dans la conspiration de ces sociétés dans
 » lesquelles tout ce que les hérésies et les sectes les plus audacieu-
 » sement criminelles renferment de sacrilège, d'infâme et de blas-
 » phématoire, s'est écoulé comme dans un cloaque avec le mélange
 » de toutes les souillures (2). »

C'est de cette source impure que sortent ces torrens de livres licencieux ou impies, et d'images obscènes, dont les villes et les campagnes sont inondées; ouvrages dignes de leurs auteurs, qui vous dévoilent, N. T. C. F., toute la perversité de ceux dont ils émanent, de manière à vous laisser sans excuse si vous ne repoussez avec horreur, et leurs productions honteuses et leurs infâmes systèmes.

En voyant tant de chrétiens qui, séduits par ces ouvrages corrupteurs, ont abandonné la foi ou n'ont plus qu'une foi chancelante, vous devez trembler pour vous-mêmes : *que celui qui est debout, dit l'Écriture, prenne garde de tomber* (3)! Vous devez trembler pour vos frères, et travailler à vous affermir les uns les autres dans l'amour comme dans la pratique de la Religion. Pour l'aimer, il ne faut que la connaître. Je ne vous répéterai point ce que je vous ai dit ailleurs de la beauté et de l'évidence de sa doctrine

(1) Encycl. — (2) Encycl. — (3) I Cor. x. 12.

sur la nature de Dieu , sur la création de l'univers , sur l'excellence de la vertu , sur la dignité de l'homme (1).

Comparez cette doctrine céleste avec les systèmes ténébreux d'une incrédulité qui , descendue de nos jours jusqu'à ses dernières conséquences , n'offre plus qu'un désolant et hideux athéisme.

Demandez en effet à l'incrédule qui a formé cet univers ; qui a mis un ordre si parfait dans la marche invariable des corps immenses qui le composent ; quel est le premier auteur de la race humaine.

Demandez-lui s'il peut croire que l'œil n'ait pas été formé pour voir , l'oreille pour entendre , les mains pour agir.

Priez-le de vous apprendre qui a gravé dans le cœur de l'homme le sentiment de la vertu ; qui fait naître en lui le remords après le crime ; qui a rempli de tendresse les entrailles de la mère et mis dans le cœur de l'enfant l'amour filial ; qui a placé la chasteté sous la garde de la pudeur , et imprimé sur les actions honteuses le sceau ineffaçable de l'infamie.

Enfin , que l'incrédule vous dise si la vertu n'est rien , si le crime est une chimère : dans ce cas , pourquoi les éloges et le blâme , pourquoi les peines et les récompenses ? Si , au contraire , la vertu et le crime sont quelque chose de réel , qui récompensera le juste d'avoir tout sacrifié pour ne pas cesser d'être vertueux ? qui punira un jour le méchant dont les crimes même auront fait le triomphe ?

A toutes ces questions , l'incrédule ne vous répondra que par les mots vagues de *nature* , de *hasard* ; comme si la nature était autre chose que l'ensemble des êtres dont nous recherchons l'éternel auteur , comme si le hasard n'était pas l'effet d'une multitude de causes dont nous demandons quelle est la cause première ; c'est-à-dire que l'incrédule aime mieux se jeter dans un chaos de contradictions palpables et d'absurdités manifestes , que d'ouvrir les yeux à des vérités tout éclatantes de lumière et de grandeur. Il ne craint

(1) Mandement du Carême de l'an 1831.

pas d'admettre un univers sans cause, une race humaine sans auteur, un ordre parfait sans une intelligence suprême, des récompenses sans vertus, des punitions sans crimes, des sermens sans Dieu : doctrine insensée qui ne fait plus du langage humain qu'un composé de mots vides de sens ; philosophisme barbare qui tend à nous donner des sociétés sans morale, des parens sans tendresse, des enfans sans amour, des époux sans fidélité, des riches sans pitié, des infortunés sans consolation ?

Frémissez, N. T. C. F., à la seule pensée d'un système honteux à la fois et cruel qui dégrade l'homme, rompt les liens de la famille, dissout les sociétés, et ne peut enfanter que le crime, la désolation et la mort. Attachez-vous inviolablement à la Religion qui élève, unit, sanctifie, console, et repoussez loin de vous tout ce qui pourrait en affaiblir l'amour dans vos cœurs.

Pères et mères de famille, comprenez enfin combien vous devez redouter pour vos enfans le souffle contagieux de l'incrédulité. Veillez sur eux avec une tendre sollicitude, éloignez d'eux les compagnies dangereuses. Si vous êtes forcés de les confier, pour leur instruction, à des mains étrangères, choisissez des maîtres qui les élèvent dans les principes de la foi. De quoi leur servirait la connaissance des lettres humaines, si pour l'acquérir il leur fallait perdre les sentimens chrétiens que vous avez eu soin de leur inspirer ?

Et vous, nos très-chers coopérateurs dans l'oeuvre de la sanctification des âmes, redoublez de vigilance pour défendre le troupeau qui vous est confié contre la fureur des animaux féroces qui rôdent autour pour le dévorer. Exposez souvent aux fidèles, dans des instructions simples et familières, les beautés de la Religion, l'excellence de la foi, les douceurs de la vertu. Montrez-leur dans le désordre des passions, l'origine honteuse d'une sagesse prétendue qui n'est autre chose que l'amour d'une licence sans bornes. Qu'ils conçoivent de l'horreur pour les livres licencieux ou impies. Faites-leur comprendre combien est grand le crime de ceux qui les répandent.

Ne vous contentez pas d'en empêcher la propagation; occupez-

vous des moyens d'en répandre de bons. Exhorte les fidèles à coopérer autant qu'il est en eux aux pieuses entreprises formées dans ce but désirable.

Nous devons vous recommander encore de porter une attention particulière sur l'instruction qui sera donnée à l'enfance dans vos paroisses , afin d'empêcher qu'on n'insinue dans les cœurs simples des enfans le poison de l'incrédulité. Rappelez aux parens sur ce point l'obligation rigoureuse qui leur est imposée , et le compte terrible qu'ils auront à rendre au Dieu jaloux du salut de ces âmes que Jésus-Christ a rachetées au prix de son sang.

A la vue de tant de désordres dont nous avons à gémir , nous vous rappellerons , N. T. C. F. , cet oracle de l'Écriture , que *tout* , même les persécutions et les scandales , doit *contribuer au bien de ceux qui aiment Dieu et qui sont appelés à être saints* (1). Si vous savez comprendre cette divine leçon , les efforts redoublés de l'impunité ne feront que vous attacher plus étroitement à la Religion , la multiplication des crimes vous inspirera plus de zèle pour la pratique des bonnes œuvres , vous mettrez d'autant plus de soin à honorer la piété par de nobles sentimens et par des actions généreuses , qu'elle est plus en butte aux calomnies de ses ennemis. Enfin les dangers auxquels votre foi est exposée , rendront vos prières plus ferventes et plus assidues.

Redoublons-les surtout dans ce temps favorable , où unies aux supplications et aux gémissemens de l'Église universelle , soutenues par des œuvres de pénitence et par d'abondantes aumônes , elles seront plus puissantes pour obtenir de Dieu les grâces que nous sollicitons.

Recourons encore , c'est le chef de l'Église qui nous y exhorte d'une façon toute spéciale , recourons à la bienheureuse Vierge Marie , *en qui nous devons mettre toute notre espérance ; élevons vers elle nos mains suppliantes* : c'est à elle que l'Église reconnaît devoir

(1) Hebr. VIII. 28.

la destruction de toutes les hérésies qui ont paru dans le monde (1). Elle nous obtiendra du Très-Haut la victoire sur les ennemis redoutables que l'enfer a suscités dans ce siècle contre la Religion.

A CES CAUSES ,

NOUS AVONS ORDONNÉ ET ORDONNONS CE QUI SUIT :

1.^o Tous les fidèles parvenus à l'âge de vingt et un ans accomplis sont tenus au jeûne et à l'abstinence du Carême , s'ils n'en sont empêchés par quelque raison légitime.

2.^o Nous permettons l'usage du lait , du beurre et du fromage pendant tout le Carême , et celui des œufs jusqu'au mercredi-saint exclusivement.

3.^o Ces permissions sont accordées à la charge de remettre au bassin des dispenses , dans les paroisses respectives , l'aumône accoutumée de deux sous par chaque personne. Sont exceptés les enfans au-dessous de l'âge de douze ans , et tous ceux qui , pour vivre , sont obligés de recourir à la charité.

4.^o Nous permettons l'usage de la graisse pour apprêter les alimens maigres. Nous exceptons toutefois de cette permission les mercredi , vendredi et samedi de chaque semaine , et la semaine sainte tout entière.

5.^o Le canon du quatrième concile général de Latran , *omnis utriusque sexús* , etc. , sera publié le quatrième dimanche du Carême.

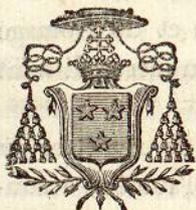
6.^o Le temps pascal commencera le dimanche de la Passion , et durera jusqu'au second dimanche de Pâques inclusivement. Messieurs les Curés et Desservans qui n'ont point de vicaire , ou qui sont chargés de plusieurs paroisses , pourront en anticiper de huit jours l'ouverture , s'ils le trouvent convenable pour le bien des âmes.

7.^o Pendant le Carême , on chantera , après vêpres , le psaume *Miserere* , avec le verset et l'oraison que l'on trouvera dans le Rituel pour l'oraison de Quarante-Heures.

(1) Encycl.

Le présent Mandement sera lu et publié au prône des églises paroissiales le dimanche de la *Quinquagésime*, et affiché partout où besoin sera.

DONNÉ à Toulouse, en notre palais archiépiscopal, le 2 Février de l'an de grâce 1833, sous notre seing, le sceau de nos armes, et le contre-seing du secrétaire-général de notre archevêché.



† P. T. D. ARCHEVÊQUE DE TOULOUSE.

Par Monseigneur :

DUBOURG, *secrétaire-général par interim*,
chanoine honoraire.

AVIS

Qui ne doivent pas être lus en chaire.

1.° Nous autorisons MM. les Curés et Desservans à faire, dans leur paroisse, les dimanche, lundi et mardi de la *Quinquagésime*, les prières de Quarante-Heures, avec exposition du très-saint Sacrement.

2.° La principale fonction du ministère pastoral étant d'instruire les peuples, nous invitons MM. les Curés et Desservans, ainsi que les Vicaires chargés du service des annexes, à faire trois fois la semaine, pendant le Carême, dans leurs églises respectives, une instruction familière, ou au moins une lecture spirituelle, qui sera suivie de la bénédiction du très-saint Sacrement avec le saint Ciboire.

Nous désirons que cette instruction soit faite en langue vulgaire.

3.° En vertu de l'Indult du 6 Juillet 1830, nous subdéléguons pour un an, à dater de la publication du présent Mandement, MM. les Curés, Desservans et Vicaires, à l'effet de donner l'absolution avec indulgence plénière à l'article de la mort, suivant la forme et le rit prescrits par la Constitution de Benoît XIV *Pia mater*, aux fidèles de leur paroisse qui, étant contrits et confessés, et ayant communiqué, ou, s'ils ne le peuvent, étant au moins contrits, invoqueront dévotement le saint nom de Jésus, au moins de cœur, s'ils ne le peuvent pas de bouche.

Nous subdéléguons le même pouvoir pour le même temps, à l'égard des Religieuses cloîtrées, à leurs confesseurs ordinaires exclusivement.

4.° Il y a dans certaines paroisses un grand nombre d'enquêtes à faire pour constater les baptêmes. Voici quelques moyens de faciliter ce travail :

1.° Inviter les paroissiens dont le baptême doit être constaté, à venir seuls une première fois pour donner leur nom, leur âge et les noms des témoins qu'ils peuvent produire, et leur marquer ensuite le jour et l'heure où ils

devront amener les témoins pour procéder à l'enquête. 2.° Après avoir inscrit une première enquête dans la forme prescrite , se contenter pour les autres d'écrire sous la première :

« Nous avons constaté et reconnu certains de la même manière les baptêmes » des personnes ci-après : »

Et au-dessous se servir pour chacune d'elles de la formule suivante :

« N. N. (*mettre ici les noms , prénoms , de la personne dont il faut » constater le baptême*), né à N. (*nom du lieu , et du diocèse si c'est un » diocèse étranger*), le (*la date de la naissance*), de N. N. (*noms des » père et mère mariés*). Les témoins ont été N. N. (*noms et qualités » des témoins ; s'ils sont parens ou parrains*) ; lesquels ont signé avec nous » (*signatures*). »

5.° MM. les Curés, Desservans et Vicaires chargés du service des chapelles vicariales, auront soin de faire marquer en toutes lettres, avant le jeudi-saint prochain, s'ils ne l'ont déjà fait, les boîtes des saintes huiles, sur le corps, et non pas seulement sur le couvercle, qui est souvent mis à la boîte à laquelle il n'appartient pas.

6.° Nous renouvelons à MM. les Curés, Desservans, et Vicaires de chapelles vicariales, la recommandation de conserver soigneusement dans une armoire de la sacristie fermant à clef, les mandemens, ordonnances, circulaires et autres papiers semblables venant de l'Archevêché. Ils doivent les y laisser, et ne point les emporter avec eux, s'ils viennent à changer de paroisse.

7.° Nous leur recommandons d'envoyer sans délai à notre Secrétariat, le double des registres de baptêmes, mariages, sépultures, dont l'envoi n'aurait pas encore été fait.